

**Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Normandie-Seine - avenant  
au contrat de financement C01124**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 35  
Nombre de votants : 39*

**LE 2 OCTOBRE DEUX MILLE QUATORZE**

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 24 septembre 2014 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. WEISZ Frédéric, Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric, Mme AUDIGOU Sabine, M. GUEROUT François, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. BEGOS Yves, M. VERGER Daniel, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, M. DESMAREST Luc, M. CAREL Patrick, Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle, Mme CLAPISSON Paquita, Mme PARESY Nathalie, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent, Mme BUQUET Estelle, M. PAJOT Mickaël, Mme ANGER Elodie, M. BLONDEL Pierre, M. PETIT Michel, Mme THETIOT Danièle, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean (de la question n°9 à la question n°55), M. BREBION Bernard, Mme JEANVOINE Sandra (de la question n°1 à la question n°49).

**Sont absents et excusés** : Mme CYPRIEN Jocelyne, Mme AVRIL Jolanta, Mme QUESNEL Alice, Mme ORTILLON Ghislaine, M. BAZIN Jean (de la question n°1 à la question n°8), Mme JEANVOINE Sandra (de la question n°50 à la question n°55).

**Pouvoirs ont été donnés par** : Mme CYPRIEN Jocelyne à M. LANGLOIS Nicolas, Mme AVRIL Jolanta à M. ELOY Frédéric, Mme QUESNEL Alice à Mme PARESY Nathalie, Mme ORTILLON Ghislaine à M. GAUTIER André, Mme JEANVOINE Sandra à M. BREBION Bernard (de la question n°50 à la question n°55).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance** : Mme ANGER Elodie

.../...

Mme Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose que la Ville de Dieppe a contracté auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Normandie-Seine des prêts. La Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Normandie-Seine finance certains de ses prêts auprès de la Banque Centrale Européenne et celle-ci demande au niveau des garanties, une modification marginale de certaines clauses contractuelles.

Par courrier en date du 19 juin 2014, la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Normandie-Seine a sollicité la Ville de Dieppe pour accepter par avenant ces modifications pour le contrat "C01124" signé le 05/07/2006 d'un montant de 14 000 000 €,

Les modifications portent sur l'article « remboursement anticipé provisoire d'un tirage » et plus particulièrement les alinéas suivants :

- b) notification : la notification est portée à cinq jours au lieu de deux jours,
- c) période de remboursement provisoire : la période de remboursement provisoire au minimum de quinze jours calendaires est supprimée.

Les autres clauses de ce contrat notamment financières (conditions de marges, d'index et d'échéanciers de remboursement) restent inchangées.

Ces changements n'impliquent aucune charge supplémentaire pour la Ville de Dieppe.

Considérant l'avis de la commission n° 1 du 23 septembre 2014,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

**☛ Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité, la proposition ci-dessus.**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

**Pour extrait certifié conforme au registre  
Le Maire de la Ville de Dieppe,  
Sébastien JUMEL**

**Acte certifié exécutoire en application  
de la loi du 2 mars 1982 modifiée  
Réception en Sous-Préfecture :  
Publication :  
Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--